

Le dénombrement des personnes handicapées est sensible aux critères retenus pour repérer statistiquement ces dernières. Ainsi, en 2019, 7,0 millions de personnes de 15 ans ou plus déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 4,9 millions déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé. Au total, selon le critère ou le croisement de critères utilisé, le nombre de personnes handicapées peut varier de 2,8 millions à 9,0 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant hors institution, en 2019. Par ailleurs, fin 2018, plus de 140 000 personnes vivent en établissements pour enfants ou adultes handicapés.

Le handicap est une notion complexe, si bien que le dénombrement des personnes handicapées ne peut se faire de façon unique. Des approches multiples permettent toutefois de fournir quelques éléments de cadrage.

Plusieurs dénombrements possibles des personnes handicapées ou en perte d'autonomie

La loi du 11 février 2005¹ précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Plusieurs dénombrements peuvent être élaborés en s'appuyant sur cette définition. Pour ce faire, et en mobilisant les dernières données disponibles² permettant d'approcher ces phénomènes en

logement ordinaire, deux critères sont utilisés : déclarer une limitation³ sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive, ou déclarer une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement⁴.

Une limitation fonctionnelle sévère pour 7 millions de personnes de 15 ans ou plus

Le premier critère – déclarer avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère – couvre la population la plus large. Selon l'enquête santé européenne EHIS 2019⁵, il concerne 13 % des personnes de 15 ans ou plus vivant hors établissement, en France métropolitaine et dans les DROM, soit 7,0 millions de personnes (tableau 1).

Une forte restriction d'activité pour 4,9 millions de personnes de 15 ans ou plus

En 2019, 9 % des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent une forte restriction d'activité, depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème

1. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2. Il s'agit des résultats de l'enquête santé européenne (European Health Interview Survey [EHIS]) de 2019 réalisée en collaboration entre la DREES, l'Irdes et l'Insee (voir Annexe 1). Ils diffèrent de ceux du panorama précédent qui s'appuyaient sur l'enquête Handicap-santé 2008-2009, notamment parce que les limitations fonctionnelles listées sont moins nombreuses dans l'enquête EHIS que dans l'enquête Handicap-Santé. La DREES prépare un nouveau dispositif national d'enquêtes Autonomie, dont la collecte, prévue entre 2021 et 2023, permettra de mesurer plus précisément le nombre de personnes handicapées selon différentes définitions, de décrire leur état de santé et leurs conditions de vie.

3. Au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction physique précise (marcher 500 mètres ou monter ou descendre une douzaine de marches d'escalier), pour une fonction sensorielle (entendre, voir) ou pour une fonction cognitive (se souvenir de quelque chose ou se concentrer).

4. Répondre « oui, fortement » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ? » (indicateur dit « GALI »).

5. Dans l'édition précédente du *Panorama*, cette fiche était réalisée à partir des enquêtes Handicap-Santé 2008-2009 qui permettaient d'étudier un troisième critère : la reconnaissance officielle du handicap. Cette information n'est pas disponible dans l'enquête EHIS 2019 et ne figure donc pas dans cette fiche.

de santé, dans les activités que les gens font habituellement, soit 4,9 millions de personnes. Cette proportion atteint 17 % parmi les personnes âgées d'au moins 60 ans, contre 6 % de celles ayant entre 15 et 59 ans. Selon l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), le nombre de personnes considérées comme handicapées avec cette définition est stable en France métropolitaine depuis 2010.

De 2,8 à 9 millions de personnes handicapées, selon la mesure retenue

En 2019, 9,0 millions de personnes âgées d'au moins 15 ans vivant à domicile en France déclarent une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction. Elles représentent 17 % de la population de cette classe d'âge. Cette

proportion augmente avec l'âge : elle est de 11 % pour les personnes âgées de 15 à 59 ans, représentant 3,9 millions de personnes, contre 30 % parmi les personnes de 60 ans ou plus.

En 2019, 5 % de la population des personnes âgées de 15 ans ou plus, soit 2,8 millions de personnes, dont près de 900 000 de moins de 60 ans, répondent aux deux critères à la fois.

Plus de 140 000 personnes de 16 ans ou plus hébergées en établissement

Par ailleurs, une partie des personnes handicapées sont hébergées en établissement ; elles seraient donc à ajouter aux populations dénombrées ci-avant, enquêtées dans les logements dits « ordinaires ». Selon l'enquête ES-Handicap menée par la DREES (voir fiche 25),

Tableau 1 Effectifs des différentes populations de personnes handicapées vivant à domicile, selon l'âge et la définition retenue, en 2019

	Effectifs (en milliers)			Proportion dans la population (en %)		
	de 15 ans ou plus	de 15 à 59 ans	de 60 ans ou plus	de 15 ans ou plus	de 15 à 59 ans	de 60 ans ou plus
Ensemble de la classe d'âge	53 961	37 262	16 699	100	100	100
Personnes déclarant avoir :						
Par critère						
Au moins une limitation fonctionnelle sévère ¹ . Critère 1	6 958	2 686	4 272	13	7	26
<i>Un type de limitation</i>	5 367	2 306	3 061	10	6	18
<i>Deux types de limitation</i>	1 284	343	941	2	1	6
<i>Trois types de limitation</i>	306	36	270	1	0	2
Une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement ² . Critère 2 (GALI)	4 873	2 097	2 776	9	6	17
Croisement des critères :						
Critères 1 et 2 à la fois	2 833	866	1 966	5	2	12
Critère 1 (limitation) sans critère 2 (forte restriction)	4 125	1 820	2 306	8	5	14
Critère 2 (forte restriction) sans critère 1 (limitation)	2 040	1 230	810	4	3	5
Ensemble des personnes appartenant à au moins un des groupes (critère 1 ou 2)	8 998	3 916	5 082	17	11	30

1. Au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction physique précise (marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter ou descendre une douzaine de marches d'escalier, sans l'aide de quelqu'un, d'une canne ou d'une autre assistance technique), pour une fonction sensorielle (entendre dans une pièce silencieuse ou une pièce où il y a du bruit, voir) ou pour une fonction cognitive (se souvenir de quelque chose ou se concentrer).

2. Répondre « oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (GALI).

Lecture > En 2019, 8,998 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus appartiennent à au moins un des groupes (critère 1 ou 2). L'information sur la reconnaissance officielle d'un handicap, d'une invalidité ou d'une perte d'autonomie qui constituait un troisième critère dans les précédentes éditions de cet ouvrage n'est pas disponible dans l'enquête EHS.

Champ > Personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine et DOM.

Sources > DREES-Irdes-Insee, EHS, 2019. Traitements DREES.

139 200 adultes handicapés sont hébergés dans le cadre institutionnel⁶ au 31 décembre 2018. De plus, 1 600 personnes de plus de 16 ans sont hébergées en internat complet dans des établissements pour enfants handicapés. Au total, 0,2 % des personnes âgées de 16 ans ou

plus vivent dans un établissement pour personnes handicapées. Enfin, d'après cette même enquête, le nombre d'enfants handicapés de moins de 16 ans accompagnés par un service ou un établissement est estimé à 118 500, soit 0,9 % des personnes de cet âge. ■

Pour en savoir plus

- > Voir la page du site internet de la DREES sur les données statistiques sur le handicap et l'autonomie.
- > **Bergeron, T.** (2022, mai). Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1 231.
- > **Leduc, A., Deroyon, T., Rochereau, T., Renaud, A.** (2021, avril). Premiers résultats de l'enquête santé européenne (EHIS) 2019 - Métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 78.

⁶. Logement collectif, foyer d'hébergement, foyer occupationnel ou foyer de vie, maison d'accueil spécialisé, foyer d'accueil médicalisé, établissement de santé, établissement social, centre de rééducation professionnelle, établissement d'éducation spéciale.